

222C0631
FR0000037970-OP002-R01

17 mars 2022

Ouverture et calendrier de l'offre publique de retrait visant les actions de la société.

MUSEE GREVIN
(Euronext Paris)

Le 15 mars 2022, l'Autorité des marchés financiers a fait connaître qu'elle a déclaré conforme l'offre publique de retrait visant les actions de la société MUSEE GREVIN, déposée par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie, agissant pour le compte de la société anonyme Compagnie des Alpes (cf. D&I 222C0607 du 15 mars 2022).

La note d'information de la société Compagnie des Alpes (visa n°22-062 du 15 mars 2022) et la note en réponse de la société MUSEE GREVIN (visa n°22-063 du 15 mars 2022) ont été diffusées et les informations mentionnées à l'article 231-28 du règlement général ont été déposées et diffusées (cf. communiqués diffusés ce jour).

En conséquence, en application des articles 231-32 et 236-7 du règlement général, l'offre publique de retrait sera ouverte du **18 au 31 mars 2022 inclus**.

Kepler Cheuvreux se portera acquéreur sur le marché, pour le compte de l'initiateur, des actions qui seront apportées à l'offre publique de retrait, sur la base d'un ordre d'achat libellé au prix d'offre visant la totalité des actions non détenues par la société Compagnie des Alpes. Les frais de négociation dans le cadre de l'offre publique de retrait seront à la charge des vendeurs.

Euronext Paris fera connaître, par un avis, les conditions de réalisation de l'offre publique de retrait et son calendrier détaillé.